« L’aboutissement logique et extrême de ces formes d’action réside dans la grève des examens, c’est-à-dire le refus de laisser les examens se tenir et donc d’y exercer la fonction de décerner des notes ou des crédits. Si, en dernière analyse, la fonction sociale des enseignants consiste à participer, via les dispositifs d’examens, à la répartition sélective des individus sur le marché du travail, la suspension de l’activité d’évaluation diplômante ou certifiante peut être considérée comme le cœur de leur désolidarisation avec le reste de la société. En ce sens, la grève des examens constitue la quintessence de la grève enseignante et c’est sans doute la raison pour laquelle de telles actions de grève vont rarement jusqu’au bout, parce qu’elles mettent effectivement en cause la finalité du travail enseignant dans les sociétés modernes. »
« Pour une approche sociohistorique de la grève enseignante », André D. Robert et Jeffrey Tyssens, *Éducation et société*, n° 20, 2007.

L’appel à la grève des examens lancé à partir du lundi 17 juin par une grande partie des syndicats, des organisations lycéennes et différents collectifs enseignants est l’occasion d’un petit retour historique. De 1905 à 2019, en passant par 1927 et 2003, rappel des faits et réflexion sur le sens de la grève des enseignant.es et sur leur fonction sociale…

Aux origines du syndicalisme enseignant

Au début du xxe siècle, rompant avec les Amicales, les premiers syndicalistes enseignant se revendiquent du syndicalisme révolutionnaire et de l’action directe. Pourtant, ils ne comptent pas utiliser la grève comme moyen d’action (1)…
Deux raisons expliquent ce rejet. La première concerne son efficacité dans le système scolaire : les enseignant.es ne « produisant rien » leur mouvement ne saurait paralyser le pays, selon l’idéal de la grève générale :

> « La grève des instituteurs est un moyen si faible de pression sur les pouvoirs publics que rien n’en justifierait l’emploi. Est-ce que les classes ne sont pas fermées deux mois chaque année ? La vie nationale n’en est même pas suspendue. » (article du dirigeant syndical Émile Glay, 10 décembre 1905).

La seconde insiste sur le fait que, en cas de grève générale, le rôle des instituteurs et des institutrices est d’être fidèle à leur poste, en classe, auprès des enfants des insurgé.es, pour éviter au plus jeunes de jouer les gavroches sur les barricades mais aussi pour préparer, en classe, la société de demain qui naîtra de la grève générale expropriatrice (voir le chapitre consacré à l’école par Émile Pouget et Émile Pataud dans leur roman « d’anticipation syndicale » *Comment nous ferons la révolution*).

« En cas de grève générale, nous estimons que le plus grand service que nous puissions rendre à la classe ouvrière ne serait pas de descendre manifester dans la rue. La place des enfants n’est pas au milieu des mouvements ouvriers : ils constituent un danger pour les uns et pour les autres. Dans une période agitée comme celle-là, notre devoir impérieux serait d’être à notre poste, gardant les enfants pour les soustraire aux dangers de la rue. »
Manifeste du syndicat du Morbihan, en 1907.

1920 – Premier recours à la grève

Le premier fait avéré de grève dans l’EN date de 1920 et ne concerne pas directement les questions scolaires puisqu’il s’inscrit dans un cadre interprofessionnel et politique (pour la « socialisation des

moyens de production et d'échanges, le respect de la journée de 8 heures, l'amnistie générale des soldats et détenus politiques et la paix avec la Russie »). Le Conseil fédéral de la CGT invite les instituteurs et institutrices à participer à la grève générale du 1er mai… Face à l'afflux des protestations émanant des AG syndicales, l'appel à la grève est annulé. Seul le syndicat des Bouches-du-Rhône maintient sa consigne de cessation du travail qui est suivie par deux cents instituteurs marseillais. Les grévistes payent un lourd tribu…

1927 – la grève des examens

En 1927, dans le 2nd degré, est organisée la première « grève du bac » : « des professeurs de lycées refusent en juin 1927 de participer aux jurys du baccalauréat (ce qui, à l'époque, était facultatif). . Ce mouvement a contribué à démontrer l'importance sociale des professeurs de l'enseignement secondaire, puisqu'à l'époque, le baccalauréat constituait une "porte d'entrée dans la bourgeoisie" » (2)… Mais, à l'époque, enseignant.es du primaire et enseignant.es du secondaire appartiennent à deux mondes totalement différent…
Inspirée probablement par cette action, la Fédération unitaire (CGT-U), qui regroupe les enseignant.es du 1er degré, lance un mot d'ordre d'abstention aux commissions d'examens… Soutenu du bout de lèvre par la CGT réformiste (le SN) qui, à quelques jours de l'échéance suspend son appel, ce mouvement de protestation contre la baisse des salaires des fonctionnaires échoue. Finalement, l'action se limite à un appel à l'abstention aux conférences pédagogiques du mois d'octobre – une grève « à rebours » puisque les instituteurs seront invités ce jour-là à faire classe comme d'habitude.

1933 – 30 minutes de grève…

Novembre 1932, dans un contexte de rigueur budgétaire (crise de 1929) un décret-loi annonce que les instituteurs et les institutrices ne font plus partie du cadre des fonctionnaires actifs et ne peuvent donc plus prendre leur retraite à 55 ans. Les salaires sont autoritairement baissés. Le 20 février 1933 a lieu la première grève enseignante : l'arrêt de travail prend la forme d'une rentrée retardée d'une demi-heure l'après-midi. Psychologiquement, pour la profession, c'est une victoire… revendicativement, un échec !

1965, 1968, 2003… Le tabou de la grève des examens

Après guerre, depuis que le droit de grève est reconnu aux fonctionnaires (3), la puissante Fédération de l'Éducation nationale (FEN) cadre les mobilisations qui se limitent à des journées d'action de 24 heures (avec quelques exceptions, comme la grève parisienne de 1947). Même si, lors du congrès du SNES d'avril 1965, une consultation individuelle des adhérents est organisée sur la poursuite de l'action en cours (à savoir une « grève administrative » contre la mise en place du système des filières ABCDEFG voulue par le ministre de l'Éducation nationale Christian Fouchet). Le mouvement avorte (4)… l'idée est abandonnée. Le mouvement de 68 ne débouche pas, lui non plus, sur une grève du bac, même si celui-ci est particulièrement désorganisé.

En juin 2003, alors que des AG de grévistes se réunissent quotidiennement depuis des semaines, voire des mois, la question de la grève le jour du bac est tabou. Dans ce mouvement contre la réforme des retraites mais aussi contre la décentralisation de l'Éducation nationale, les personnels enseignants sont en pointe et très fortement mobilisés. Mais l'idée de perturber les épreuves du bac est rejetée par une grande majorité des grévistes. Rares sont les villes, comme à Perpignan, où des actions sont conduites pour empêcher la tenue des examens…

Dès lors, l'échec du mouvement de 2003, pour les militant.es les plus radicalisés, sera régulièrement imputé à ce refus d'aller jusqu'au bout . Analyse qui ne fait pas non plus l'unanimité. Par exemple pour Gérard Aschieri, alors secrétaire national de la FSU,

> « Une telle décision [la grève du bac] était en rupture avec la culture professionnelle des enseignants qui s'étaient exprimée dans la grève elle-même. » « La grève de 2003, leçon d'un traumatisme », La grève enseignante en quête d'efficacité

17 juin 2019 – Un tournant ?
L'ambiance est toute autre en 2019. Sans présager du succès de la mobilisation le 1er jour des épreuves du bac, force est de constater que les plus engagé.es portent de manière radicale et sans état d'âme l'idée que la grève des examens est l'ultime arme qui pourra faire plier le gouvernement. Un tournant dans la représentation (consciente ou inconsciente) que la profession se fait de son rôle d'agent de tri social.

Grégory Chambat, collectif Questions de classe(s)

(1) Ce n'est certainement pas par respect de la légalité (la loi de 1864, autorisant la grève, ne s'applique pas aux fonctionnaires d'État) : la création de syndicat d'instituteurs et d'institutrices est également illégale, ce qui n'empêche pas les militant.es de braver l'interdiction au prix d'une féroce répression.
(2) René Mouriaux, *Le Syndicalisme enseignant en France*, Que sais-je ?
(3) Le droit de grève est pleinement reconnu dans la Constitution de 1946 : « Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent », alinéa 7 du préambule.
(4) Voir l'article « Un raté historique du boycott des notes d'examens »
de Claude Lelièvre sur son blog

À lire en complément

François Bernard, Louis Bouët, Maurice Dommanget, Gilles Serret, *Le Syndicalisme dans l'enseignement, histoire de la fédération de l'enseignement, des origines à l'unification* de 1935.
Max Ferré, *Histoire du mouvement syndicaliste révolutionnaire ches les instituteurs, des origines à 1922.*
Gérard Mollier, *Brève histoire du syndicalisme enseignant et de l'École émancipée des origines à nos jours*, EDMP, 204.
Loïc Le Bars, *La Fédération unitaire de l'enseignement, 1919-1935. Aux origines du syndicalisme enseignant*, Syllepse, 2005.
René Mouriaux, *Le Syndicalisme enseignant*, Que sais-je ? n° 3068
Laurent Frajerman (dir.), *La grève enseignante en quête d'efficacité*, Institut de recherche FSU, IRHSES, Syllepse.

« Pour une approche sociohistorique de la grève enseignante », André D. Robert et Jeffrey Tyssens, *Éducation et société*, n° 20, 2007.
« Le syndicalisme enseignant du primaire et la grève en France : une difficile appropriation (1905-1934) », Loïc Le Bars, *Éducation et société*, n° 20, 2007.

[(

Campagne de soutien au site Questions de classe(s)

Questions de classe(s) est un site internet et une revue qui relaient et questionnent l’actualité liée à l’éducation, en France et dans le monde.

Dans quelques semaines nous lancerons une nouvelle version du site… Mais nous avons besoin de votre soutien financier, même modeste… On compte donc sur vous !

https://www.questionsdeclasses.org/lalibrairie/produit/campagne-de-soutien/

De même, n’hésitez pas à publier des articles sur le site

https://www.questionsdeclasses.org/)]